Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 022-212201974-20260423-20260422-DE

CONSEIL MUNICIPAL de PLEUDIHEN-SUR-RANCE

Extrait du registre des délibérations

2026–04-22

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois AVRIL, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la Salle d'honneur de la Mairie, lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M. David BOIXIERE, Maire.

Date de convocation : 17 avril 2026

Étaient présents : M. HULAUD Jean-François, Mme MEHEUST Véronique, M. OGER Bernard, Mme LEROUX Marie-Pierre, MM. DURNERIN Laurent, VANNOOTE Dominique, MARIE Jean-Claude, Mmes LEMARCHAND Christelle, PRIE Nathalie, M. GUINARD Jérôme, Mmes BLIN-VEAUDELET Christelle, AUBRY Solène, M. PALAHNIUK Don-Dee, Mme VAUDELET Azéline, M. PERCHE Julien, Mme BARDIN Chloé, M. GUICHARD Vivien, Mme Bénédicte ROQUES, M. GOUBLY Nicolas.

Étaient absents : Mme VAN DIEN Françoise (pouvoir à Mme Christelle LEMARCHAND), M. JUIN Didier (pouvoir à M. Jean-François HULAUD), Mme FURET Aurélie (pouvoir à Mme Véronique MEHEUST).

Secrétaire de séance : M. Vivien GUICHARD.

FINANCES

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES : CONSTITUTION

Dans les communes de moins de 3.500 habitants, l'article L. 1411-5 du Code général des collectivités territoriales prévoit que la commission d'appel d'offres comporte en plus du maire ou de son représentants, président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants, élus au sein du conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Une liste unique est proposée après appel à candidature au sein du conseil municipal.

VU l'article L. 1411-5 du Code général des collectivités territoriales,

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

DESIGNE les personnes suivantes pour siéger au sein de la commission d'appel d'offres :

Membres titulaires :
1. Jean-François HULAUD
2. Bernard OGER
3. Laurent DURNERIN

Membres suppléants :
1. Bénédicte ROQUES
2. Jean-Claude MARIE
3. Marie-Pierre LEROUX

Le Secrétaire de séance

Délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme et certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture.

Le Maire,
David BOIXIERE

MAIRIE DE PLEUDIHEN SUR RANCE
22690

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT® Mod. 540330 - 09/10 Fabrègue